

Les communautés d'habitants en Italie aux XI^e-XII^e siècles

Parcours historiographique

Emmanuel HUERTAS
Université de Marne-la-Vallée

Les études sur les communautés d'habitants aux XI^e et XII^e siècles en Italie sont étroitement liées aux enquêtes sur les communes rurales. Aussi, l'existence d'une profonde unité des « études communales » n'a pas entraîné de coupure historiographique entre la ville et la campagne. Depuis la fin du XIX^e siècle, les études sur les communes rurales ont souvent été menées par des historiens qui étudiaient alternativement la ville et la campagne. L'analyse des rapports entre ville et campagne, entre la commune urbaine et les grands « seigneurs féodaux » ou l'étude de la constitution du *contado* expliquent aisément cet intérêt pour les communes rurales depuis le début du XX^e siècle. Cependant, une coupure historiographique existe et elle reflète logiquement la localisation des études communales : la naissance des communes rurales est un thème abordé essentiellement au centre et au nord de l'Italie¹.

Les problèmes de définition, de continuité et d'apparition de la commune ont souvent reflété l'avancement de l'historiographie des études urbaines. La réflexion sur l'apparition des premiers consuls dans la documentation, l'analyse linguistique et conceptuelle des termes de *civitas*, *comune* ou *universitas*, enfin le rôle et la fonction des dirigeants sont des thèmes qui ont surtout été abordés pour les communes urbaines. En retour, l'approche des communes rurales a largement bénéficié de ces enquêtes. La définition de commune rurale que propose Chris Wickham reflète bien le renouvellement du questionnaire accompli par les études communales urbaines en Italie : « une association collective structurée et explicite, fondée sur des unités de peuplement rural, et qui dispose normalement de dirigeants (souvent baptisés consuls dès les origines), mais pas forcément de représentants déjà caractérisés formellement comme tels ; elle possède en tout cas une conscience collective et un certain degré de contrôle sur les affaires qui la concernent, mais ne se manifeste pas nécessairement déjà par une terminologie propre (*comune* ou *universitas*) ou un cadre institutionnel clairement structuré »². Longtemps, la définition de commune rurale était restée implicite. Il s'agissait en fin de compte de toute commune qui n'est pas urbaine, ou plutôt qui n'est pas une cité. Rappelons en effet que la langue italienne ne connaît pas la distinction française ville-cité. Giorgio Chittolini a d'ailleurs forgé le concept de *quasi-città* pour distinguer certaines communes « rurales » qui avaient un poids démographique et des fonctions comparables aux communes urbaines comme Prato ou San Gimignano par exemple³.

Ainsi au début du siècle dernier, les études d'histoire communale (urbaine) avaient fortement stimulé les études sur les communautés rurales. La vieille tradition urbano-centrée est mise à mal, voire renversé dans les années 1960-1970⁴. Or, au cours de cette embellie rurale, le thème des communes rurales est moins central. Paradoxalement l'intérêt pour l'histoire des campagnes italiennes a suscité moins de débats sur la naissance des communautés d'habitants. Les enjeux ne sont plus les mêmes.

Ce sont les thèmes de la seigneurie, de la féodalité, du peuplement qui sont renouvelés ; l'histoire économique des campagnes, son cadre matériel, et ses productions sont alors abordés. La communauté villageoise et ses institutions sont quelque peu délaissées. Ainsi, le paradigme

1. La situation de l'Italie du Sud ne sera donc pas prise en compte dans ce parcours historiographique.

2. C. Wickham, *Communautés et clientèles en Toscane au XII^e siècle. Les origines de la commune rurale dans la région de Lucques*, Rennes, 2001 (éd. it. 1995), p. 6.

3. Voir G. Chittolini, « "Quasi-città". Borghi e terre in area lombarda nel tardo medioevo », *Società e storia*, 47 (1990), p. 3-26 ; le cas particulier des communes rurales qui sont nées d'une volonté de planification d'ensemble (villes neuves, *borghi nuovi* et autres fondations) ne sera pas traité ici.

4. Voir les remarques d'Antonio Ivan. Pini, « Storia agraria e storia della città », dans Alfio Cortonesi et Massimo Montanari (dir.), *Medievistica italiana e storia agraria. Risultati e prospettive di una stagione storiografica*, Bologne, 2001, p. 165-177.

bien connu de l'*incastellamento* qui eut une influence profonde en Italie comme ailleurs n'a pas été construit par Pierre Toubert pour expliquer ce qui constitue une communauté et encore moins ses institutions. L'angle d'approche est décalé dans le temps et par les thèmes abordés, car il s'agissait de relier dans une structure explicative le peuplement, la croissance économique et les modalités d'exploitation des campagnes. Cinzo Violante qui a également marqué les études italiennes aborde les communes rurales avec le même décalage. Celles-ci sont fortement subordonnées à la seigneurie territoriale et c'est dans son cadre qu'elles se développeront plus tard⁵. Par un mouvement de balancier, on assiste depuis quelques années à un « retour dans la ville » de la part des historiens italiens. D'un siècle à l'autre la situation semble renversée. À la suite de ses enquêtes d'histoire rurale et de son ouvrage majeur sur les communes rurales du Lucquois, C. Wickham a étudié récemment, la pratique judiciaire en Toscane en se concentrant sur les tribunaux citadins⁶. Sa méthode d'analyse des élites sociales, sa réflexion sur les institutions communales se prolongent en milieu urbain. Cette unité des études communales en Italie méritait d'être soulignée.

La bibliographie sur les communautés d'habitants aux XI^e-XII^e siècles, qui est très riche à l'échelle de chaque *contado* voire de chaque région, est moins fournie en synthèse nationale. Cependant, le thème a fait l'objet d'excellents chapitres de synthèse⁷. Dans l'esprit de comparer différentes historiographies européennes, j'ai choisi de privilégier certains thèmes et certaines œuvres qui me semblaient représentatifs de courants historiographiques italiens. Ainsi, ce parcours ne vise pas l'exhaustivité, mais espère seulement proposer quelques jalons italiens dans le cadre d'un travail collectif.

Les années 1900 occupent une place privilégiée dans l'histoire de notre thème. C'est au cours de controverses mémorables que le thème des communes rurales acquiert ses lettres de noblesse et s'impose comme un thème historiographique incontournable (I). La contribution fondamentale des historiens du droit n'a cessé d'enrichir jusqu'à aujourd'hui le débat et la réflexion sur les communautés d'habitants, mais leur apport est loin de se limiter aux seuls aspects institutionnels (II). Le problème longtemps obsédant de l'ancienneté des communautés rurales aura au moins permis des enquêtes sur la nature et la constitution des biens communaux, la géographie et la chronologie des circonscriptions territoriales en milieu rural (III). Quant au thème classique des rapports de la communauté d'habitants avec son (ou ses) seigneur(s) il bénéficie en Italie comme ailleurs d'une abondante historiographie (IV). Signalons enfin que le thème des communautés d'habitants s'est prêté à merveille en Italie aux monographies conçues dans un esprit proche des *cases studies* et de la *microstoria* : c'est ainsi une longue et riche tradition d'études « locales » qui a été renouvelée (V). Aussi l'ouvrage de Ch. Wickham qui analyse les communes rurales dans le Lucquois est-il vite devenu un jalon incontournable dans l'historiographie du thème (VI).

I.- Les communes rurales : la naissance d'un thème historiographique autour de 1900

⁵. Voir par exemple C. Violante, « La signoria « territoriale » come quadro delle strutture organizzative del contado nella Lombardia del secolo XII », dans : Werner Paravicini et Karl Ferdinand Werner (dir.), *Histoire comparée de l'administration (IV^e-XVIII^e siècles)*, Munich, 1980, p. 333-344.

⁶. Ch. Wickham, *Legge, pratique e conflitti. Tribunali e risoluzione delle dispute nella Toscana del XII secolo*, Rome, 2000.

⁷. Voir Giovanni Tabacco, *Egemonie sociali e strutture del potere nel medioevo italiano*, Turin, 1979, p. 237-257 ; A. I. Pini, « Dal comune città-stato al comune ente amministrativo », dans : Giuseppe Galasso (dir.), *Storia d'Italia*, vol. IV : *Comuni e Signorie : istituzioni, società e lotte per l'egemonia*, Turin, 1981, p. 451-587, ici p. 462sq. ; Andrea Castagnetti, *Le comunità rurali dalla soggezione signorile alla giurisdizione del comune cittadino*, Vérone, 1983, repris partiellement dans Id., « Il potere sui contadini. Dalla signoria fondiaria alla signoria territoriale. Comunità rurali e comuni cittadini », dans : Bruno Andreolli, Vito Fumagalli et Massimo Montanari (dir.), *Le campagne italiane prima e dopo il mille. Una società in trasformazione*, Bologne, 1985, p. 217-251 ; C. Wickham, *Communautés et clientèles...*, *op. cit.*, p. 211-272 ; Luigi Provero, *L'Italia dei poteri locali, secoli X-XII*, Rome, 1998, p. 191-204, et Élisabeth Crouzet-Pavan, *Enfers et paradis. L'Italie de Dante et de Giotto*, Paris, 2001, p. 315-320.

Le thème des communautés rurales a suscité un véritable engouement au début du siècle dernier. Il s'agissait pour la plupart des auteurs d'une étude presque nécessaire pour avoir une vision plus complète de l'histoire urbaine et de son évolution. C'est donc en position subordonnée que les communes rurales sont étudiées. Mais l'âpreté et la variété des débats sont les lointains témoins de cette saison particulièrement riche des études italiennes.

C'est dans ce climat particulier, que sont forgés à propos des communes rurales certains paradigmes généraux et que de solides traditions d'étude sont nées. L'université de Florence et de Pise a joué un rôle fondamental dans ce renouveau et c'est dans le contexte culturel de la Florence 1900 qu'il faut lire les œuvres suivantes.

Gaetano Salvemini, alors célèbre pour son étude magistrale des *Magnati e popolani* de Florence, publie en 1901 un article important sur une commune rurale du sud de la Toscane : Rocca di Tintinnano (auj. Rocca d'Orcia)⁸. En 1207, les habitants du *castrum* se voient octroyer par le comte Guido Medici une *carta libertatis* qui évoque fièrement le modèle de la grandeur de Rome dont les causes sont la volonté d'*equitas*, de *iustitia* et de *libertas*. G. Salvemini ne veut pas être dupe et s'attache à démontrer que ces franchises ont été obtenues sous la pression de la communauté des paysans-dépendants. Pression à vrai dire peu visible, mais G. Salvemini la perçoit dans la menace d'abandonner les terres. Bref, ce n'est pas par philanthropie, ni par humanisme que le comte cède des droits à la communauté. Il analyse ensuite le statut économique et social des paysans et leur nouveau rapport avec la commune de Sienne à partir de 1250. Les paysans perdent au change et leur condition empire. Les communes urbaines jouent habilement de deux stratégies : dans un cas favorable aux paysans quand il s'agit d'affaiblir les seigneurs du *contado*, dans l'autre opprimant et pressurant économiquement les communautés quand elles tombent sous leur coupe. G. Salvemini a fortement relancé le thème des rapports ville-*contado* en voulant dévoiler la « face cachée » de la brillante civilisation urbaine qui repose en bout du compte sur le labeur des paysans du *contado*.

Mais les buts de G. Salvemini étaient également méthodologiques : il appelait de ses vœux une étude renouvelée des conditions paysannes et de leur vie collective. Il partageait cette exigence de rigueur et d'érudition avec son condisciple Gioacchino Volpe. Dans son ouvrage sur Pise et son *contado*, ainsi que dans ses études sur Volterra, Massa Maritima et Luni-Sarzana, G. Volpe met en lumière une réalité sociale riche et complexe⁹. Il n'y a pas un seul groupe social à l'origine des communes rurales. Il découvre dans les chartes des groupes de *militēs* ou *lambardi* qui constituent le noyau communal. Ailleurs ce sont des moyens propriétaires locaux, ailleurs encore des paysans. Les mobiles aussi ne sont pas univoques ; il faut par exemple se défendre contre les grands seigneurs territoriaux « féodaux » comme l'archevêque de Pise par exemple. Pourtant dans le cas de Bientina, gros *castrum* stratégique à la frontière du diocèse, l'archevêque admet l'existence de la commune (1179) et lui concède de nombreux droits seigneuriaux. À Calci, il y a une commune mais pas de seigneurs. La précision et l'abondance des exemples contribuent fortement à enrichir les problématiques sur la naissance des communes rurales et G. Volpe y développe ses fameuses thèses sur le pacte privé à l'origine de la commune. Mais il ne construit pas à tout prix un modèle rigide et se laisse souvent entraîner par sa documentation inédite. Sa conception « vitaliste » de l'histoire le rend sensible aux changements historiques et à leur diversité. En conclusion, pour G. Volpe également, la commune rurale est bien une nouveauté des XI^e et XII^e siècles.

La leçon « volpienne » est perceptible dans les études d'Aldo Checchini sur le Padouan¹⁰. Ce dernier insiste également sur le fait que les campagnes ne sont pas entièrement habitées par

⁸. G. Salvemini, « Un comune rurale nel secolo XIII », dans Id., *Studi storici*, Florence, 1901 (repris dans Id., *La dignità cavalleresca nel comune di Firenze e altri scritti*, Milan, 1972, p. 274-297).

⁹. G. Volpe, *Studi sulle istituzioni comunali a Pisa. Città e contado, consoli e podestà, secoli XII-XIII*, (1902) 2^e éd. Florence, 1970, et Id., *Toscana medievale, Massa Marittima, Volterra, Sarzana*, Florence, 1964 (études écrites entre 1910 et 1913).

¹⁰. A. Checchini, « Comuni rurali padovani », *Nuovo archivio veneto*, 18 (1909), p. 131-184 ; voir récemment Andrea Castagnetti, *Regno, Signoria vescovile, arimanni e vassalli nella Saccisica dalla tarda età longobarda all'età comunale*, Vérone, 1997, p. 57-85.

des paysans dépendants. En étudiant la Saccisica et le *castrum* de S. Giorgio delle Pertiche, il insiste sur le rôle moteur qu'ont joué les hommes libres (qu'ils soient *fideles* ou libres alleutiers) dans la naissance de la commune rurale. Il veut également réévaluer le rôle joué par les biens collectifs dans la constitution des solidarités rurales.

C'est Romolo Caggese qui publie la première synthèse sur les communes rurales¹¹. Après avoir étudié le *contado* de Sienne au XIII^e siècle, dans le sillage de G. Salvemini¹², il entreprend cette longue étude sur l'origine des communes rurales. C'est une œuvre inégale qui fourmille d'exemples, pour la plupart toscans, que l'auteur généralise à l'échelle italienne¹³.

R. Caggese appartient pleinement à cette génération de « l'antithèse » définie par Nicola Ottokar (1930) : c'est en opposition aux seigneurs du *contado* que se seraient formées les communes rurales – et il s'agirait donc du pendant rural des luttes des bourgeois en ville. Les communes naissent comme une réponse des classes opprimées à la domination de la classe seigneuriale. R. Caggese insiste sur cette solidarité dans l'oppression, sur cette conscience de classe pour expliquer la naissance des communes rurales. Sa position tranchée a eu le mérite de relancer le débat sur l'origine des communes rurales. Continuité ou mutation ? Si mutation il y a eu, quelles en furent les causes ? Quelle est la nature de l'oppression seigneuriale ? L'étude des communautés rurales est lancée et les premiers questionnaires sont élaborés. Ils s'enrichiront bientôt au contact des historiens du droit.

II.– L'apport des historiens du droit

C. Violante remarquait que l'histoire du droit en Italie avait été la colonne vertébrale des études historiques dans la première moitié du XX^e siècle. En effet, mus par des considérations totalisantes – car il fallait bien remplir les grosses sommes qu'étaient à l'époque les manuels de droit public et privé –, ils étudiaient alors la propriété, le grand domaine, les conditions des paysans ; ils publiaient aussi, fort sérieusement, des éditions de chartiers. Je citerai à ce propos l'exemple de Gino Luzzatto qui, après des études de Lettres, recommença un cursus de Droit avant d'étudier l'histoire des campagnes médiévales.

Deux livres ont exercé une profonde influence sur les générations suivantes. Le premier est celui de Pietro Vaccari¹⁴, qui commence par un constat : dans l'ordre public post-carolingien, des souverainetés territoriales se développèrent en Allemagne. En France par contre, ce sont les liens personnels qui liaient un groupe à son seigneur (lecture influencée par J. Flach). Or en Italie, on assiste aux X^e-XII^e siècles à un nouveau principe d'organisation de la vie économique et politique : la territorialité. C'est un vaste mouvement (un peu mystérieux il est vrai) qui tend à regrouper les forces vives de la campagne autour d'un « centre de tutelle » : le *castrum*. Il analyse la création d'un véritable district territorial. La force de coercition et de juridiction dans les mains des seigneurs s'appliquera alors sur les libres propriétaires ainsi que sur les paysans dépendants ou travaillant les terres d'autres seigneurs. P. Vaccari s'intéresse moins au passage d'une structure à une autre qu'à la nature de la nouvelle organisation territoriale. Il étudie en pionnier l'inscription presque physique du pouvoir dans les lieux (*loci, castra*) et décrit finement la terminologie des chartes à propos de la tour, l'enceinte et le territoire soumis au district. Il insiste sur la *curia* du *castrum* qui acquiert une véritable personnalité juridique.

Or pour un juriste de l'époque médiévale, l'*universitas* est définie uniquement par rapport à une collectivité. Pour expliquer ce rapport complexe entre la *curia*, le *castrum* (comme siège des

¹¹ R. Caggese, *Classi e comuni rurali nel medio evo italiano. Saggio di storia economica e giuridica*, 2 vol., Florence, 1907-1908.

¹² R. Caggese, « La Repubblica di Siena e il suo contado nel secolo decimoterzo », *Bullettino senese di storia patria*, 13 (1906), p. 3-120.

¹³ Voir le compte-rendu célèbre de G. Volpe, « Classi e comuni rurali nel Medio Evo italiano » (1908), repris dans Id., *Medio Evo italiano*, Rome-Bari, 1992, p. 145-189.

¹⁴ P. Vaccari, *La territorialità come base dell'ordinamento giuridico del contado nell'Italia medioevale* (1921), 2^e éd. Milan, 1963.

pouvoirs) et la communauté des habitants, il a recours à la distinction proposée par Otto von Gierke entre la ville, réalité réelle à qui appartient une sphère de droits et d'obligation, et l'association des citoyens (*universitas*). Les deux finissant par coïncider en une association de citoyens qui possède des droits et des devoirs sur un territoire donné. Enfin, il affirme que le principe de la territorialité devient « le terreau juridique sur lequel poussa la commune rurale ». Il suffisait que les habitants (organisés en commune) s'approprient petit à petit d'une part du *castrum* pour que la commune rurale soit née. Ce mouvement progressif est dû à l'affaiblissement des familles seigneuriales et à l'ascension « quasi-naturelle » des classes subalternes. Le mouvement a pu être lent ou inachevé, mais l'évolution ne fait pas de doute : les habitants remplacèrent les seigneurs, ou partagèrent le pouvoir avec eux. Or la structure juridique est identique, le *castrum* et son district. Cet acquis est capital : ce juriste éminent est probablement le premier à lier vigoureusement la seigneurie territoriale au développement de la commune rurale en son sein.

Quelques années plus tard, en 1927, Gian Piero Bognetti, élève **comme Vaccari** d'Arrigo Solmi à Pavie, publie son premier ouvrage¹⁵, sur lequel il reviendra à la fin sa vie, en 1962, lors de trois conférences à Poitiers¹⁶. Son ouvrage est important et deviendra une référence bibliographique obligée pour toute étude sur la naissance des communes rurales. G.P. Bognetti aime la polémique et il construit délibérément son ouvrage en réaction aux thèses « volontaristes » de G. Salvemini et R. Caggese, mais également contre l'importance du moment lombard de Fedor Schneider¹⁷. Ces thèses qui insistent sur la *coniuratio* (volontaire) des paysans, n'expliquent pas, selon lui, pourquoi le lien communautaire devient nécessaire. Il préfère se pencher sur l'étude du territoire et des communaux. L'étude des « terres communes » n'est pas une fin en soi, ni l'élément constitutif de la commune et du lien communautaire. C'est un indice original (à l'époque) pour tenter une étude régressive des villages et de leur finage. Car pour G.P. Bognetti, le village, sa communauté, et son finage existent de longue date et il va tenter de le démontrer.

Il consacre un chapitre dense à l'étude des différents termes proche de *comunalia*. Il mobilise au besoin une grande érudition pour percevoir des affinités de sens, d'étymologies selon la méthode classique des juristes quand ils analysent une institution donnée. Il se penche aussi sur l'accès des communaux et aux méthodes de partage (si partage il y a) : quels sont les critères d'accès ? Est-ce la propriété ou l'habitation qui donne les droits d'accès ? La tradition romaine choisissant plutôt la propriété et la tradition germanique, dont il réévaluera l'apport lombard en 1962, valorisant l'habitation. En conclusion, deux phénomènes convergent aux XI^e et XII^e siècles : l'État et le pouvoir public se délitent. Le *dominus loci* qui est l'héritier local de ce pouvoir devient le titulaire du district et de parcelles de droit régalien sur les incultes (forêts, pâturage, cours d'eau...). Pour G.P. Bognetti, l'unité territoriale la plus petite et la plus solide étant le village, le *dominus loci* dominera logiquement le village et son territoire. C'est l'aboutissement de ce processus de fragmentation qui s'arrête et se fixe durablement.

Cependant, le seigneur rencontre dans le village une communauté d'habitants déjà formée et forte d'une continuité et de coutumes presque millénaires selon lui (droits d'usage des terres indivises, délibérations communautaires unanimes). Selon la tradition romaine, les propriétaires de biens dans le village ont des droits sur les communaux (cas du seigneur souvent non-résident) ; la tradition germanique, quant à elle, favoriserait les habitants. La synthèse (italienne ?) entre ces deux traditions hypothétiques est achevée quand la propriété et la résidence définiront l'appartenance communale. Cette synthèse est d'ailleurs renforcée selon lui par la tendance à exclure progressivement les étrangers. Les communes rurales de G.P. Bognetti ont un rôle à jouer dans la vieille querelle, qui oppose encore à l'époque, les romanistes et les germanistes¹⁸. Nous

¹⁵. G.P. Bognetti, *Sulle origini dei comuni rurali del medioevo con speciali osservazioni per territori milanesi e comasco*, repris dans Id., *Studi sulle origine del comune rurale*, Milan, 1978, p. 3-262.

¹⁶. G.P. Bognetti, « I beni comunali e l'organizzazione del villaggio nell'Italia superiore fino al Mille », *Rivista storica italiana*, 77 (1965), p. 469-499, repris dans Id., *Studi sulle origine...*, *op. cit.*, p. 302-335.

¹⁷. F. Schneider, *Le origini dei comuni rurali in Italia*, Berlin, 1924, 2^e éd. Florence, 1980.

¹⁸. Voir la lecture critique d'Emanuele Conte, « Droit médiéval. Un débat historiographique italien », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 57 (2002), p. 1593-1613.

sommes également plongés dans un monde de pures essences : la communauté villageoise avec sa forte cohésion, et le monde du droit public et de la puissance souveraine qui change d'échelle mais pas de nature.

Pourtant, il constatait que les termes désignant les communaux apparaissent dans les textes plutôt au cours des XI^e et XII^e siècles¹⁹. S'agit-il d'un simple changement de sensibilité notariale ?

III.– Le problème de la continuité

La continuité des communautés rurales a souvent été démontrée par l'ancienneté des circonscriptions ecclésiastiques. Le thème a longtemps survécu dans l'historiographie : ainsi pour Giovanni Santini, la vallée du Frignano dans les Apennins, constitue une région exemplaire²⁰. Pour les tenants de la continuité (Albano Sorbelli et Arturo Palmieri), c'est le passage classique du *pagus* romain à la *pieve* puis de la *pieve* à la commune rurale. G. Santini croyait découvrir la *pieve*-mère de la vallée et en déduisait ensuite les « filles » qui se seraient développées par la suite, donnant ainsi naissance à d'autres communes rurales. Andrea Castagnetti, par ses études sur l'organisation du territoire au haut Moyen Âge en Italie du Nord et par son attention aux méthodes de localisation des biens-fonds employées par les notaires, était bien placé pour reprendre le problème²¹. Il a déconstruit minutieusement la continuité supposée des circonscriptions ecclésiastiques et civiles. Bref A. Castagnetti, après P. Toubert, insiste sur la réorganisation territoriale dans un contexte seigneurial et sur le rôle moteur qu'elle aurait joué dans la réorganisation ecclésiastique postérieure. La circonscription ecclésiastique tendant à coïncider, avec un décalage, avec la circonscription civile. La chapelle devenant alors *plebs*. Les enquêtes sur les *pievi* et paroisses rurales lancées par C. Violante s'inscrivent aussi dans ce modèle. Il va de soi que la continuité stricte et mécanique des communautés rurales découlant des structures ecclésiastiques n'est plus de mise.

Vito Fumagalli et A. Castagnetti ont souvent étudié les régions à cheval entre la *Romania* (territoire ex-byzantin) et la *Longobardia* (les territoires anciennement lombards). La comparaison est fructueuse. Ainsi les propriétés et territoires soumis à la juridiction de l'évêque de Ravenne dans le Ferrarese connaissent un mouvement associatif faible et tardif au XIII^e siècle. La faiblesse, pour ne pas dire l'absence, de seigneuries territoriales solides semble être l'explication. Après les études de Gianfranco Pasquali et le livre de C. Wickham, il serait intéressant de poursuivre ces hypothèses dans cette région charnière²².

Cependant, peut-on déceler dans les sources quelques indices sur l'existence d'un lien communautaire avant l'apparition des institutions politiques organisées au XII^e siècle. Il existe un consensus des historiens à ce sujet : des structures informelles ont pu exister ici ou là, mais les sources nous renseignent avec parcimonie sur de telles solidarités. Elles apparaissent par intermittence et à propos de problèmes ponctuels : une assemblée qui se réunit en 746 à Musciano, dans le Valdarno lucquois, pour l'élection d'un prêtre. Ailleurs, à Flexo près du Ferrarese, des hommes défendent au début du VIII^e siècle, contre l'abbaye de S. Silvestro di

¹⁹. Les juristes italiens ont poursuivi l'étude des communaux : voir par exemple Giovanni Cassandro, *Storia delle terre comuni e degli usi civici nell'Italia meridionale*, Bari, 1943, et Paolo Grossi, « Il problema storico-giuridico della proprietà collettiva in Italia », dans Franco Carletti (dir.), *Demani civici e risorse ambientali*, Naples, 1993.

²⁰. G. Santini, *I comuni di valle del medio evo. La costituzione federale del « Frignano »*, Milan, 1960 ; tout en rejetant la théorie de la continuité, C. Violante l'admettait dans le cas de certaines régions, plutôt enclavées comme cette vallée des Apennins, voir Id., « Pievi e parrocchie nell'Italia centro-settentrionale durante i secoli XI e XII », dans : *Le istituzioni ecclesiastiche della « Societas Christiana » dei secoli XI e XII. Diocesi, pievi e parrocchie* (V^a Semana di Studio della Mendola, 1974), Milan, 1977, p. 643-799, ici p. 651.

²¹. A. Castagnetti, *L'organizzazione del territorio rurale nel Medioevo. Circostrizioni ecclesiastiche e civili nella « Longobardia » e nella « Romania »*, Turin, 1979. Voir aussi Aldo A. Settia, « Pievi e cappelle nella dinamica del popolamento rurale », dans : *Cristianizzazione ed organizzazione ecclesiastica delle campagne nell'alto medioevo : espansione e resistenze* (Atti della 28 sett. di studio del Centro it. di studi sull'alto medioevo, Spolète, 10-16 avril 1980), Spolète, 1982, p. 445-489.

²². Voir G. Pasquali, « Una signoria rurale assente o silente ? Il caso anomalo della Romagna », dans : Amleto Spiccianni et C. Violante (dir.), *La signoria rurale nel medioevo italiano*, vol. I, Pise, 1997, p. 63-79.

Nonantola, leurs droits d'exploitation sur la *silva* de Flexo. Par la suite, la réorganisation civile et religieuse du territoire fait disparaître cette « communauté » ; le nom même de Flexo disparaît à jamais de la documentation²³. Quelques solidarités ont pu subsister, mais globalement les mutations liées à l'*incastellamento* ont plutôt recomposé les anciennes solidarités en créant pour la première fois un cadre territorial solide.

Dans une région, qui avait souvent été citée comme propice à une certaine continuité, François Menant distingue clairement les deux phénomènes²⁴. Des formes élémentaires et restreintes d'autogestion en matière agraire ont pu exister pour la gestion des biens communaux par exemple. Or, un acteur de poids est apparu au XII^e siècle : les communautés sont alors insérées dans les liens de la seigneurie banale.

IV. – Les rapports entre communautés et seigneurs

Luigi Simeoni consacre ses premières études à un genre qui deviendra classique dans l'historiographie italienne et européenne : l'étude des accords entre seigneurs et communautés rurales. L. Simeoni renouvelle la vieille tradition italienne d'étude locale – ancrage local qu'il conçoit comme un moyen de résister aux sirènes de l'histoire post-romantique. C'est un positivisme radical qui va jusqu'à refuser de citer en notes de bas de page les travaux de ses prédécesseurs (G. Salvemini, G. Volpe...).

Dès 1907, il étudie les chartes transcrivant les plus anciens accords entre seigneurs et quatre communes/communautés dans la région de Vérone²⁵ : les droits et devoirs réciproques sont fixés à la fin du XI^e siècle et dans la première moitié du XII^e siècle. Son corpus s'étoffera et comprendra 25 communes²⁶. L. Simeoni utilise une définition large de la commune rurale qui englobe aussi bien un ensemble de *vicini* qu'une commune constituée avec ses dirigeants clairement identifiés. Indifférent à la taille, il étudie indistinctement une *quasi-città* ou un petit village. Malgré tout, la synthèse qu'il présente influencera fortement les études postérieures.

Pour L. Simeoni, la principale caractéristique de ces pactes est de se référer au passé, à la bonne coutume qu'il ne faut pas modifier. Il va de soi que les communautés et leur seigneur n'ont pas toujours la même conception du passé. Il s'agit alors de préparer l'avenir en négociant le passé. De plus, ces accords, véritables contrats sociaux, reflètent des rapports de force. L. Simeoni ne nous décrit pas un monde immobile, ni des conflits violents entre paysans et seigneurs, mais un ensemble changeant de rapports de force qui tendent à l'équilibre. Or, ces équilibres varient de communautés à communautés selon le poids des structures : une *villa* composée de paysans libres cultivant majoritairement leurs propres terres obtiendra un accord plus favorable que le village où les paysans cultivent les terres du seigneur. La conjoncture politique (guerre ou besoin de sécurité) n'est pas non plus négligeable : ainsi, la situation sera différente si les *vicini* construisent eux-mêmes le *castrum* où s'ils demandent protection à un seigneur au sein de son *castrum* déjà constitué. La croissance économique et démographique aboutit aussi à fragiliser les équilibres antérieurs : les communes prennent plus d'assurance et les seigneurs se penchent davantage sur leurs anciens droits devenus lucratifs. Cependant sur le long terme, la modification des équilibres est plutôt favorable aux communautés villageoises.

²³. Voir V. Fumagalli, « Comunità rurali della bassa valle del Secchia nell'alto medioevo », dans : *Mirandola e la terra del basso corso del Secchia. Dal Medioevo all'età moderna*, Modène, 1984, t. I, p. 3-7 ; A. Castagnetti, *Il potere sui contadini...*, *op. cit.*, p. 219-220, et C. Wickham, *Communautés et clientèles...* *cit.*, p. 77-80.

²⁴. Voir F. Menant, *Campagnes lombardes au Moyen Âge. L'économie et la société rurale dans la région de Bergame, de Crémone et de Brescia du X^e au XIII^e siècle*, Rome, 1993, p. 494-496.

²⁵. L. Simeoni, « Antichi patti tra signori e comuni rurali nelle carte veronesi (1091-1141) », (1907) repris dans *Studi su Verona nel Medioevo*, vol. IV, Vérone, 1963, p. 89-107.

²⁶. Voir aussi Id., « Comuni rurali veronesi (Valpolicella, Valpantena, Gardesana) », repris dans *Studi su Verona...*, *op. cit.*, p. 109-202, et Id., « Il comune rurale nel territorio veronese », (1921) repris dans *Studi su Verona...*, *op. cit.*, p. 203-250.

L. Simeoni distingue principalement trois formes de résistances de la part des communautés. La première réside précisément dans l'existence même des premiers pactes et accords : limiter l'arbitraire seigneurial, c'est pour les villageois parier sur l'avenir. Car leurs redevances en devenant fixes ne sont pas proportionnelles à la croissance. Ce sont les villageois qui imposent, en général, le renouvellement des pactes aux nouveaux seigneurs qui se succèdent. À S. Giorgio, par exemple, les accords sont renouvelés en 1139, en 1142 et enfin en 1187 sans changements majeurs. Cependant, les seigneurs peuvent parfois en profiter pour entamer une enquête sur leurs droits. La mémoire devenant alors un véritable enjeu.

La deuxième forme de résistance est limitée aux modalités d'exercice de la juridiction seigneuriale. L. Simeoni remarque à juste titre que ce sont souvent les épisodes les plus violents rencontrés dans les sources. Ainsi à Porcile en 1190, les *vicini* avec le podestat à leur tête refusent tout simplement de recevoir et de nourrir leurs seigneurs (chanoines). Le principe même n'est pas en cause, car ils ne refusent pas la juridiction des chanoines. Cependant, ces derniers auraient exagérés en se faisant accompagner par plus de 50 personnes. Un consul de Vérone qui était dans la troupe s'interpose, tente un compromis, et les esprits se calment. On prépare alors le banquet, mais les villageois l'ont sciemment saboté : la viande est dure, le vin mélangé à l'eau et le pain infect. La nuit venue, c'est l'émeute et des menaces de mort sont proférées ; la malheureuse troupe se réfugie dans le campanile et veille toute la nuit. Trois procès vont alors s'engager. Lors du premier, l'empereur juge sur le fond (sans surprise) mais ne précise pas la taille d'une suite acceptable. Les parties se tournent alors devant les juges citadins qui limitent la suite à 25 hommes et 25 chevaux. En 1210, Otton IV annule la sentence et l'historien ignore la suite.

Ailleurs enfin, les communautés peuvent nier tout simplement les droits de juridiction, usurper les droits d'élection ou de rédaction des statuts ; cela se conclut parfois par quelques scènes de violence ou par des procès. Ces situations aboutissent souvent au rachat des droits seigneuriaux.

Le thème des rapports entre les communes rurales et leur lien avec le régime seigneurial est également au cœur des enquêtes d'Odile Redon dans le pays siennois et de F. Menant en Lombardie orientale. Quand O. Redon se penche sur la naissance des communes rurales du *Senese*, son objectif est d'avoir une vision suffisamment claire des rapports entre une communauté rurale et son seigneur avant l'intervention du pouvoir centralisateur de Sienne²⁷. En reprenant des dossiers classiques comme celui de la Rocca di Tintinnano et d'autres inédits, elle scrute à nouveau les rapports communauté/seigneur. La chartre de « *reincastellamento* » de Monticello ne peut être plus claire à ce sujet. En effet, le *castrum* est détruit en 1240 par un incendie. Il faut alors retrouver un nouveau site dans le territoire du district et surtout préserver le rapport seigneur/communauté originel par un nouveau contrat. Ce n'est pas si simple car, par exemple, les distances par rapport aux champs ont changé. L'accord originel était fait pour durer et il concernait les présents, mais aussi les héritiers. On doit alors retrouver son esprit.

O. Redon montre bien la dimension à la fois collective et individuelle du rapport. Tous les contrats sont négociés à l'échelle de la commune (sauf à Montisi), et l'absence d'unanimité suffit à bloquer le système. Ainsi, à l'Abbadia S. Salvatore en 1262, on sort de l'impasse quand les juges délégués du pape excommunient les rebelles. L'unanimité est sauvée... Ailleurs, ces accords permettent de réformer les redevances. Le paiement qui est devenu fixe en nature évoluera classiquement vers un paiement collectif. La collectivité négocie les taux et prend en compte, à l'échelle du finage, la qualité des terres. Deux fois moins dans un secteur éloigné et moins fertile, par exemple. L'absence de dialogue entre les communes et l'abbaye réactionnaire de S. Salvatore empêche d'ailleurs l'unification des redevances. Malgré tout, l'évolution est claire : on tend à fixer les droits et les devoirs des uns et des autres. La commune confirme son pouvoir sur son territoire et le contrôle des seigneurs sur l'activité paysanne diminue. L'étude des communes rurales dans le pays siennois d'O. Redon aborde ensuite l'entrée en scène de l'acteur urbain qui

²⁷. O. Redon, « Seigneurs et communautés rurales dans le *contado* de Sienne au XIII^e siècle », *MEFRM*, 91 (1979), p. 149-156 et p. 619-657, repris dans Ead., *Uomini e comunità del contado senese nel Duecento*, Sienne, 1982, p. 97-175.

créera, entre autres, un encastrement des juridictions et des citoyennetés²⁸. Sa lecture particulièrement fine de la documentation nous fait pénétrer au cœur du lien communal comme lors de cette intrigante histoire de clef perdue du *castrum* de Ciliano²⁹.

Dans son étude sur la Lombardie orientale, F. Menant consacre un chapitre important aux communes rurales³⁰. L'approche régionale permet d'aborder différentes typologies comme les bourg-francs de création urbaine, mais aussi ces grosses agglomérations qui sont plus proches des villes que des villages. Ces gros bourgs apparaissent en même temps que les communes urbaines à fin XI^e siècle et au début XII^e siècle. La protection impériale et leur dynamisme économique jouent un rôle moteur. On pense par exemple, à la situation exceptionnelle de la communauté du Val di Scalve dont la richesse (due à l'exploitation minière) nourrit une combativité et une assurance à toute épreuve avec leurs voisins montagnards, avec les comtes ou avec la commune et l'évêque de Bergame.

Par la suite, le phénomène communal est principalement l'effet de mutations extérieures à la classe paysanne, comme le déclin et l'inefficacité des modalités de gestion seigneuriale traditionnelle. Mais l'apparition de la commune urbaine comme troisième larron est déterminante. Cette « grande sœur abusive » le pousse à aborder l'étude de l'émancipation paysanne avec, selon ses mots, « un certain préjugé de scepticisme ». En étudiant un corpus de 35 communes rurales, F. Menant aborde le phénomène communal du point de vue des budgets paysans. Le rachat des droits par les communautés a dû se traduire par quelques livres environ par foyer paysan, auquel il faut ajouter le loyer de la terre et bientôt les impôts urbains. De plus, les communes les plus importantes obtiennent plus de liberté, mais le paye fort cher et il note l'attachement classique des seigneurs à la haute justice quand elle subsiste. Individuellement les paysans qui ne sont plus les sujets du pouvoir banal sont devenus collectivement des acteurs. Les éléments de domination se sont recomposés, formalisés mais sont toujours présents. Ainsi, le rachat des banalités a pris la forme d'une investiture féodale. Il s'agit du serment des vassaux nobles et cela est logique puisque ces communautés ont reçu et géreront une part du pouvoir banal.

En conclusion, il y a eu « échange d'une intervention seigneuriale dans tous les secteurs de la vie quotidienne contre une prestation financière globale et un engagement qui peut entraîner fort loin » (militairement par exemple)³¹. Le rôle de la commune urbaine au XIII^e siècle sort de notre propos, mais elle était parfois présente dans certaines négociations entre communautés et seigneurs au milieu du XII^e siècle et imposait déjà ses exigences fiscales.

L'étude des rapports entre communautés et seigneurs est un thème qui se prêtait à une approche régionale (Toscane, Véronais, Lombardie...). Par contre, l'analyse sociale des principaux acteurs villageois s'est souvent épanouie à une échelle plus locale.

V.- Case studies et microstoria, ou des villages devenus célèbres

L'historiographie italienne a toujours été sensible aux approches locales, aux monographies villageoises. Ces études ne sont pas conçues pour illustrer des paradigmes généraux mais au contraire pour stimuler et enrichir la recherche. C'est un genre qui bénéficie en Italie d'un véritable enjeu scientifique. Ainsi, certains villages sont devenus célèbres comme Passignano dans le Chianti ou Pernumia dans le Padouan.

Johan Plesner écrit en 1934 (en français) un ouvrage capital sur le *contado* florentin au XIII^e siècle³². Ce danois, qui quitta le lycée à 16 ans pour faire partie vers 1910 des peintres d'avant-

²⁸. Ead., *L'espace d'une cité. Sienne et le pays siennois*, Rome, 1994.

²⁹. Voir Ead., « Essai sur un castrum ouvert : Ciliano, septembre-octobre 1251 », *Bullettino senese di storia patria*, 82-83 (1975-1976), p. 360-371, repris dans Ead., *Uomini e comunità...cit.*, p. 31-42.

³⁰. F. Menant, *Campagnes lombardes...*, *op. cit.*, II^e Partie, chap. VI « Les communes rurales », p. 487-559.

³¹. Ibid., p. 505.

³². J. Plesner, *L'émigration de la campagne à la ville libre de Florence au XIII^e siècle*, Copenhague, 1934, trad. it. *L'emigrazione dalla campagna alla città libera di Firenze nel XIII secolo*, Florence, 1979.

garde, brûle dix plus tard tous ses tableaux et trouve son salut dans l'histoire médiévale toscane. Il est devenu célèbre pour sa thèse qui renverse les rapports ville/*contado*. Au cours du XIII^e siècle, la propriété des citadins augmente dans le *contado*. Or, pour J. Plesner, ce sont d'anciens propriétaires ruraux qui ont émigré en ville. La propriété foncière reste dans les mêmes mains. Il y aurait eu une émigration de propriétaires, d'une partie de l'élite rurale et non de pauvres hères fuyant les mailles d'un système seigneurial oppressif. La thèse a été critiquée car elle s'appuie uniquement sur deux cas : le *castrum* de Passignano à 30 km au sud de Florence (Chianti) et une paroisse rurale, Giogole à 7 km. Cependant, l'ouvrage est novateur, car il adapte la méthode prosopographique de N. Ottakar à l'étude du *castrum* de Passignano. En effet, c'est une véritable fresque sociale qui est offerte. J. Plesner analyse finement les listes des habitants, étudie les contrats agraires pour déterminer les hiérarchies sociales, essaye de reconstituer le parcours des élites villageoises, leur patrimoine, leur réseau social en ville comme à la campagne. Sa thèse-boutade (« c'est le *contado* qui conquiert la ville et non le contraire ») ne doit pas cacher la richesse méthodologique de son ouvrage.

Cet intérêt pour les élites villageoises dans les années trente est perceptible dans plusieurs ouvrages d'histoire rurale, y compris en-dehors du cercle des médiévistes. André Latron, dans un livre passionnant pour un médiéviste, écrit ainsi à propos des notables ruraux du Liban d'alors : « actuellement, lorsqu'ils disparaissent, rien ne vient les remplacer, rien ne vient remplir les fonctions de direction et de protection ainsi laissées libres. Ce phénomène peut être observé très aisément dans le Liban sud en particulier, où les grandes familles anciennes sont en partie déchues ; le paysan, demeuré seul et sans appui ni protection, livré à lui-même, va chercher de l'aide à la ville où, en fin de compte, il est grugé plus que jamais »³³. Avant l'exode rural massif de l'après-guerre, le retour à la terre prônée par certains concerne surtout les élites qui succombent aux mirages de la ville et déstructurent les communautés³⁴.

L'étude de Sante Bortolami sur le village de Pernumia dans le padouan³⁵ poursuit cette tradition historiographique des études locales³⁶. C'est l'occasion d'écrire des pages importantes sur les cadres territoriaux post-carolingiens, sur l'économie rurale (la part de l'inculte, contrats agraires, conditions des paysans), sur les rapports entre la ville et le *contado* ou encore sur les structures ecclésiastiques (dîmes, rôle de la *plebs* au sein de la communauté rurale). Quand apparaissent au milieu du XII^e siècle la commune et le *comitatus* de Pernumia (seigneurie territoriale), plusieurs grands propriétaires cohabitaient : le chapitre de Padoue, le monastère de S. Stefano ou les Da Carrara, par exemple, possédaient un pouvoir sur les paysans (*distictio*). Ces enclaves sont nombreuses dans le territoire villageois. Pour S. Bortolami, l'intérêt de la situation consiste justement à étudier les relations complexes entre la communauté villageoise et les puissants³⁷. En effet, ces derniers se répartissent schématiquement en deux catégories : les *domini* et le *dominus ville*. Les grands propriétaires (*domini*) possèdent des terres et des droits sur leurs paysans. Les sources éclairent, ici comme ailleurs, les patrimoines ecclésiastiques, mais on rencontre également, au début du XIII^e siècle, un certain *Henriquetus de Petro Toco*. Sa position et ses intérêts à cheval entre Padoue et Pernumia rappellent le personnage de Gerardino étudié par C. Wickham à Marlia. Au-dessus de ces puissants, le *dominus ville* ou *comes* (appellation archaïsante) possède depuis le milieu du XII^e siècle des pouvoirs sur tous les hommes libres du territoire.

³³. A. Latron, *La vie rurale en Syrie et au Liban. Étude d'économie sociale*, Beyrouth, 1936, p. 230.

³⁴. Sur le thème du « retour à la terre » dans les études rurales à l'époque, voir récemment Laurent Feller, « Quelques problèmes liés à l'étude du marché de la terre durant le Moyen Âge », dans : *Il mercato della terra secc. XIII-XVIII* (actes du colloque de Prato, 5-9 mai 2003, sous presse).

³⁵. S. Bortolami, *Territorio e società in un comune rurale veneto (sec. X-XIII), Pernumia e i suoi statuti*, Venise, 1978.

³⁶. Voir aussi l'étude de Giovanni Cherubini, *Una comunità dell'Appennino dal XIII al XV secolo. Montecoronaro dalla signoria dell'abbazia del Trivio al dominio di Firenze*, Florence, 1972, qui a rapidement constitué un modèle.

³⁷. Pernumia se distingue d'autres villages célèbres où un seul seigneur domine, comme Origgio étudié par Rosario Romeo, « La signoria dell'abate di Sant'Ambrogio di milano sul comune rurale di Origgio nel secolo XIII », *Rivista storica italiana*, 69 (1957), p. 340-377 et 473-507, et Arosio par Cosimo Damiano Fonseca, *La signoria del Monastero Maggiore di Milano sul luogo di Arosio (secoli XII-XIII)*, Gênes, 1974.

Cependant, le pouvoir local est partagé entre les *arimanni* (autre appellation archaïque pour les hommes libres) qui constituent le noyau dur de la communauté et les Da Carrara (*comes*) depuis la fin du XII^e siècle. En effet, les *arimanni* élisent la moitié des consuls, tandis que la moitié restante est choisie par le seigneur. Sous la pression, semble-t-il, la communauté villageoise obtient du comte de nombreux privilèges au début du XIII^e siècle. La lente formalisation juridique et l'évolution de la coutume locale peuvent être suivies au cours du XIII^e siècle grâce aux statuts communaux du début XIV^e siècle qui présentent classiquement une structure feuilletée.

Cette approche locale est toujours très vivante en Italie³⁸. D'ailleurs l'étude de Ch. Wickham sur le Lucquois s'inscrit dans la continuité d'un genre historiographique en constant renouvellement.

VI.- L'histoire expérimentale de Chris Wickham

En 1995, C. Wickham publie une étude sur les *Communautés et clientèles en Toscane au XII^e siècle*³⁹. Cette région est originale à plus d'un titre pour aborder le thème des communes rurales : il s'agit de l'arrière-pays plus ou moins vaste des villes italiennes soumis à leur juridiction. À Lucques, ce sont les Sei Miglia (il s'agit donc d'un territoire de 6 milles de rayon) et les seigneuries territoriales y sont globalement absentes. La seigneurie épiscopale de Moriano est un cas exceptionnel. Le binôme commune/seigneurie est dissocié, et pourtant les communes rurales y apparaissent ni plus ni moins au XII^e siècle.

Comme un scientifique qui prépare ses expériences avec minutie, C. Wickham essaye de limiter au maximum les interférences néfastes à la bonne observation et s'appuie sur une lecture et une utilisation des sources remarquables. Profitant de sa longue expérience des fonds d'archives et de son flair personnel, il constitue ainsi des dossiers documentaires riches pour ne pas dire exceptionnels à l'échelle européenne. Toutefois, hormis quelques documents remarquables comme par exemple un procès de 1206 opposant les *vicini* de Tassignano et les patrons de l'église locale devant les tribunaux urbains, la majorité des sources analysées sont classiques : des contrats agraires, des actes d'achat ou de vente, des donations pieuses, etc. Mais partant du constat que les transactions foncières ne se comprennent pleinement qu'analysées dans leur contexte social, C. Wickham utilise ces sources, somme toute ingrates, pour approcher le milieu social dans le lequel évolue nos villageois⁴⁰. Il éclaire ainsi la réalité sociale et ses enjeux, avant et après l'apparition dans la documentation des termes de *vicini, consul, comune, universitas...*

Ainsi à Marlia, le patrimoine et le réseau social de deux moyens propriétaires, deux notables locaux, sont analysés à un siècle de distance. Au milieu du XI^e siècle, l'importance locale de l'un, Moro, provient de son insertion dans les clientèles aristocratiques d'ampleur diocésaine, tandis qu'au XII^e siècle, les réseaux aristocratiques semblent se détourner de Marlia. En effet, la situation de Geradino, le second notable envisagé, entre 1140 et 1180 est très différente : il développe peu de liens avec la grande aristocratie. Il assure sa position de notable local par ses activités économiques et sa position urbaine et il partage probablement sa résidence entre Lucques et Marlia. Le changement est d'importance et C. Wickham parle alors du « dépérissement des réseaux de relations externes et organisés verticalement (qui) a probablement provoqué un renforcement des réseaux de substitution organisés plutôt localement et horizontalement ».

Dans la seconde moitié du XII^e siècle, l'influence urbaine se fait sentir à Marlia, comme un monde ambivalent qui offre des possibilités nouvelles tout en constituant une menace (cas de Geradino). Les premiers pas de la commune autour de 1200 sont à comprendre dans ce double contexte : « Pour de nombreux groupes (surtout les élites villageoises) la commune devient un

³⁸ Voir récemment Paola Guglielmotti, *Comunità e territorio. Villaggi del Piemonte medievale*, Rome, 2001.

³⁹ C. Wickham, *Comunità e clientele nella Toscana del XII secolo. Le origini del comune rurale nella Piana di Lucca*, Rome, 1995, trad. fr. (avec une préface de L. Feller) *Communautés et clientèles en Toscane au XII^e siècle. Les origines de la commune rurale dans la région de Lucques*, Rennes, 2001.

⁴⁰ Voir C. Wickham, « Vendite di terra e mercato della terra in Toscana nel secolo XI », *Quaderni Storici*, 65 (1987), p. 355-377.

choix possible en cas de besoin ». Un choix possible qui n'est ni nécessaire ni inéluctable. L'évolution est claire, bien qu'elle soit parfois en pointillé car les sources éclairent surtout ces deux propriétaires. Wickham a construit un « exemple hypothétique » et l'enquête sur les liens collectifs dans les campagnes au XII^e siècle est lancée.

De ce livre riche et très dense, on peut retenir les conclusions générales et les nouvelles pistes présentées clairement à la fin de l'ouvrage ; mais l'intérêt du travail vient aussi des cas concrets qui sont dans l'esprit de l'auteur autant d'étapes nécessaires permettant d'aborder un discours général à l'échelle européenne sur la naissance des communes rurales. Une découverte scientifique ne peut se comprendre pleinement sans l'analyse des expériences et de leur protocole. Il en va de même pour les « exemples-expériences » présentés par l'auteur. Il s'agit essentiellement du cas particulier de Moriano (territoire de 6 km² éclairé par plus de 200 documents pour une population de 1000 habitants environ), mais également de S. Margherita, de Tassignano et de Paganico, qui sont des communes rurales de la plaine de Lucques sous juridiction urbaine.

À Moriano, la seigneurie territoriale de l'évêque date des décennies 1070-1080 et les charges seigneuriales sont relativement limitées. En 1081-1082, le siège par l'armée impériale et lucquoise échoue ; cela permet la survie de la seigneurie épiscopale et la cristallisation de l'identité politique locale en faveur de l'évêque et contre la ville. L'organisation collective ne semble pas avoir souffert de la reprise en main de l'énergique évêque Benoît. La seigneurie de Moriano semble acquérir une structure organisée en même temps que la commune. En ce qui concerne les droits de justice, il est même douteux que l'un puisse exister sans l'autre. Quant au lent développement de l'identité communale, il ne s'effectue guère aux dépens du pouvoir épiscopal. Par les nombreux exemples présentés au cours de l'enquête, Ch. Wickham est particulièrement attentif aux élites rurales et il évoque leur pouvoir de « vie ou de mort » sur les communes dans des termes proches d'A. Latron. Il essaie de les replacer dans leur contexte local et tente de comprendre le processus d'institutionnalisation des communes. Il veut véritablement appréhender le choix et les stratégies des élites à travers leur propre regard, ce qui suppose que l'historien dispose des mêmes informations que les contemporains eux-mêmes.

C. Wickham sait être pragmatique et donne une liste non exhaustive de paramètres à définir. L'historien qui abordera la naissance des communes rurales dispose maintenant d'un questionnaire, un peu à la manière des *Instructions d'ethnographie descriptive* (1926-1939) de Marcel Mauss, qui le pousse à : 1) évaluer les biens communaux ; 2) évaluer l'étendue des domaines appartenant à des propriétaires extérieurs ; 3) savoir s'il y a dispersion ou plutôt concentration en des mains « étrangères » ; 4) connaître l'identité des patrons de l'église locale et l'intensité de leur participation à la vie villageoise ; 5) analyser l'importance et la cohérence d'éventuels droits seigneuriaux locaux ; 6) rechercher le nombre des propriétaires locaux et leur statut social ; 7) préciser le nombre des tenanciers et leur statut ; 8) enfin aborder le degré d'engagement de l'élite locale dans la vie du village et percevoir l'intensité de l'attraction exercée par la ville sur cette même élite. Utopique ? Cela est possible dans certain cas ; ailleurs il construit des « exemples hypothétiques », des exemples en pointillés.

Rassemblant les matériaux, Wickham décrit ensuite un modèle d'évolution institutionnelle classique : 1^e temps : (début XII^e siècle) : les *vicini* commencent à mener des actions collectives et si nécessaire se font représenter officieusement. 2^e temps (milieu du XII^e siècle environ) : des règlements propres commencent à apparaître et le serment est la colonne vertébrale de l'ensemble. La commune dispose de représentants reconnus et stables (consul par exemple). Dernier stade (1200 environ) : les charges communales sont institutionnalisées dans le cadre d'un territoire bien défini (village et paroisse). Un *breve* (réglementation jurée) est rédigé. Cependant à Moriano, il date de 1170 et appartient à la phase précédente de gouvernement consulaire informel. C. Wickham trace d'une main sûre, le sens cette évolution pour les dirigeants locaux selon le contexte politique et économique local. À Moriano par exemple, la première étape est le résultat d'un renforcement de la cohésion sociale provoquée par le siège de 1081-82. Ailleurs dans les Sei Miglia, les paroisses se développent avec leur identité et leurs fonds propres.

L'évolution à Moriano est claire : La société n'est pas divisée structurellement entre une élite de propriétaires fonciers militarisés et une masse de cultivateurs. L'accès privilégié à l'évêque (par le mécanisme du fief) n'entraîne pas une position dominante dans le village car les feudataires de l'évêque se recrutent précisément dans toutes les couches de la société. Ainsi l'élite « utilise la commune » pour asseoir son hégémonie localement. Vers 1200, le contexte change et les élites emploient les « structures communales et seigneuriales pour assurer leur propre survie » face à l'arrivée massive de propriétaires citadins. La collaboration avec l'évêque en sort renforcée. Pour maintenir son statut local, l'élite a donc un triple besoin : des institutions communales fortes, des privilèges fiscaux du district et enfin du soutien politique de l'évêque. À Tassignano, en revanche, la situation est différente : les notables urbains et les patrons de l'église locale tentent de contrôler la commune « d'en haut ». L'intérêt collectif des moyens propriétaires et tenanciers est visiblement de leur résister. À S. Margherita et à Paganico, on a affaire à une commune dominée par une élite de petits et moyens propriétaires, pour qui l'église locale constitue le point de ralliement. Remarquons que la construction des églises paroissiales ne renforce pas automatiquement l'identité communale ; les causalités ne sont pas simples pour C. Wickham et il insiste sur l'apparition d'enjeux matériels qui peuvent constituer localement un intérêt pour les élites. Or, ces dernières subissent de plus en plus l'influence de la ville. Les effets sont alors contrastés : on assiste à une certaine paupérisation des élites locales à S. Margherita, tandis qu'à Paganico c'est plutôt le thème de la trahison des élites qui est mis en avant. Le cas de Paganico est, semble-t-il, représentatif de l'évolution générale : « au moment même où les communes rurales des Sei Miglia commencent à s'institutionnaliser, elle perdent leur substance même à la suite des départ de leur principaux partisans ». En effet, les communes de la plaine sont plutôt faibles et, progressivement, les communes rurales ne seront plus qu'un rouage local de l'administration urbaine.

En élargissant l'échelle d'analyse, C. Wickham insiste sur deux éléments de contexte : le déclin des clientèles aristocratiques et l'affaiblissement de la puissance publique (définitivement après la mort de la comtesse Mathilde en 1115). C'est l'environnement, dans lequel, il faut replacer la naissance des communes rurales. L'exemple local de la plaine de Lucques est stimulant et C. Wickham nous invite à aller plus loin et à construire des hypothèses permettant d'expliquer les raisons de cette convergence à l'échelle italienne, voire européenne. Il ne faut pas, selon lui, opposer la formalisation des liens verticaux et horizontaux. Ils doivent, au contraire, être mis en relation avec le nouveau contexte d'organisation locale du pouvoir.

Concluons notre parcours historiographique par le discours de la méthode que nous délivre C. Wickham. En Europe, dans l'environnement renouvelé du XII^e siècle, une nouvelle variable apparaît, la commune rurale. Or, sa valeur n'est définie que par rapport à un contexte local, à un milieu particulier. L'étude de la commune rurale n'est pas un but en soi. C'est un moyen qui permet de lier le général au particulier. Il faut un contexte général pour son développement, mais sa couleur, son intensité nous donneront localement la température sociale. C'est donc un moyen d'aborder l'histoire sociale à l'échelle de l'Europe sans aplatir les situations locales et en restituant aux contemporains la liberté et la responsabilité de leurs choix pour vivre en société.